

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
**Adresse correspondance :**

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Mail secrétariat : [edm.lethor.secretariat@orange.fr](mailto:edm.lethor.secretariat@orange.fr)

Mail finances - ressources humaines :

[edm.lethor.compta@orange.fr](mailto:edm.lethor.compta@orange.fr)

**Objet : règlement du montant de la cotisation par prélèvement automatique**

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez opter pour le paiement par prélèvement automatique afin de vous permettre de bénéficier d'un étalement de votre cotisation auprès de notre établissement, cela est possible.

Un premier acompte du montant total dû soit 1/3 sera à régler au moment de l'inscription (soit par chèque, espèces ou chèques « Loisirs »). Ensuite, deux prélèvements automatiques interviennent le 10 janvier et le 10 avril.

Pour bénéficier de cette facilité de paiement, il convient de compléter le contrat financier ci-joint et de joindre un relevé d'identité bancaire (cf onglet : Inscription puis document).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Karine LANCEZEUX, Responsable Financier,

Vous souhaitant une bonne année musicale,

Cordialement.